

L'ex-président argentin accusé d'enrichissement illicite



Buenos Aires, 17 juin (RHC) Le Bureau anticorruption a dénoncé l'ancien président argentin Mauricio Macri pour enrichissement illicite présumé et omission malveillante dans ses déclarations sous serment concernant des transferts de millions au Trust Ciego de Administración, créé au moment où il a pris ses fonctions.

Selon l'agence Télam, la présentation indique que les manœuvres ont été faites avec des opérations d'actions de la société Agro G SA, qui ont permis au Trust Ciego de Administración d'accumuler une importante somme d'argent entre 2017 et 2020, somme qui a été réintégrée à l'ancien président à la fin du contrat.

La plainte était fondée sur un rapport de l'Inspection générale de la justice (IGJ) sur les mouvements et les activités de cette compagnie agro-pastorale et sur le fait que Macri n'a pas fait référence à ses liens avec elle dans ses déclarations sous serment.

De même, il est précisé que l'ancien dirigeant aurait omis 'malicieusement de déclarer sa détention réelle dans cette société dans la Déclaration sous Serment des Revenus durant l'année 2015, présentée devant ce Bureau Anticorruption'.

Pour sa part, le portail Minuto Uno a précisé qu'en avril dernier, l'Inspection Générale de Justice (IGJ) a demandé que soit déclaré nul le Contrat du Trust Ciego de Administration des biens de Macri, que l'ancien président a signé le 12 avril 2016 et il a également décrit une série d'irrégularités détectées par le Bureau de lutte contre la corruption.

En accord avec l'Office, dans sa Déclaration Jurée Patrimoniale Intégrale de Caractère Public de l'année 2015, l'ancien président a indiqué, par exemple, qu'il détenait des actions d'Agro G S.A. représentatives de 14,70 pour cent du capital social, alors qu'en réalité sa participation était plus importante.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/261084-lex-president-argentin-accuse-denrichissement-illicite>



Radio Habana Cuba